

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET 2020

L'An **deux mille vingt**, le trente juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'hôtel de ville de Bailleul, sous la présidence de **Monsieur Antony GAUTIER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre juillet deux mille vingt et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (27): Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Arnaud DEVILLEZ, Gaëlle LEFEVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Pierre GRANDGENEVRE, Evelyne LORIDAN, Emmanuel FURLAN, Michel LEGRAND, Valérie COUTURE, Géry DELANGUE, Denis BECUWE, Damien VERWAERDE, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélien BEAUFROME, Aurélie COSTENOBLE, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Marc DENEUCHE, Josy ANNOOT, Bénédicte CREPEL, Joël DECAT, Maxime DEPLANCKE.

Procurations (3)

Brigitte GALLI : donne procuration à Gilles DEVIENNE
Mathilde CHARPENTIER : donne procuration à Arnaud DEVILLEZ
Sabrina WINCKEL : donne procuration à Marjorie VANDENBERGHE

A partir de la délibération 20/022

Joël DECAT : donne procuration à Josy ANNOOT

Absents (2)

Sébastien MALESYS
Nathalie BAUCHART

Démission (1)

Anne VAN LERBERGHE

Effectif du Conseil Municipal :	33
Présents en séance	: 27
Procurations	: 3
Absents	: 2
Démission	: 1
	—
	33

M. le Maire débute la séance du Conseil Municipal en indiquant que, conformément au règlement intérieur, il propose de désigner le benjamin de l'assemblée, M. Florent VANDENABEELE comme secrétaire de séance. En l'absence d'opposition, M. Florent VANDENABELLE procède à l'appel nominal.

Propos d'introduction de M. le Maire :

Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureux de vous accueillir ici à l'Hôtel de Ville. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui découvrent cette salle du Conseil Municipal, également aux élus de l'opposition, à toutes et tous.

Je voudrais d'ores-et-déjà vous annoncer la démission de 3 élus de la liste « Fier de faire vivre Bailleul », M. Bernard Heyman, Mme Colette Hus et Mme Anne VAN LERBERGHE. En tant que Maire de Bailleul, je voudrais les remercier pour leur implication au service des Bailleuloises et des Bailleulois et dire qu'évidemment ces démissions ont été notifiées au Sous-Préfet. Nous avons sollicité, conformément au Code Electoral, les 3 suivants de la liste « Fier de faire vivre Bailleul » que sont Sébastien MALESYS, Nathalie BAUCHART et Michel OSTOJSKI. J'ai appris hier le refus de M. Michel OSTOJSKI de siéger au Conseil Municipal et j'en ai informé le Sous-Préfet. Par conséquent, le suivant de la liste de M. DENEUCHE sera sollicité pour lui proposer d'intégrer le Conseil Municipal.

Je voudrais aussi saluer évidemment la presse qui est présente pour couvrir ce Conseil Municipal, saluer aussi les nombreux Bailleulois qui nous suivent via les réseaux sociaux, puisque vous savez que c'était l'un des engagements que j'avais pris pendant la campagne, celui de retransmettre en direct sur facebook l'ensemble de nos débats. C'est ce que nous faisons dès aujourd'hui, nous avons d'ailleurs commencé à le faire lors du Conseil Municipal d'installation. Je salue également le public qui est présent dans le respect évidemment des règles sanitaires ; nous avons dû limiter le public à 20 personnes pour justement respecter toutes les conditions sanitaires, et cela me permet de faire le lien avec le COVID 19.

Nous avons aujourd'hui une évolution inquiétante de la pandémie, ce qui m'a obligé à prendre un arrêté pour contraindre au port du masque sur les marchés du mardi matin et du jeudi soir. Je souhaite également dire aux Bailleuloises et Bailleulois qui le souhaitent, que des masques sont toujours à disposition à l'Hôtel de Ville. Les Bailleulois peuvent se déplacer pour se procurer autant de masques qu'ils le souhaitent. Je souhaite dire aussi que, par rapport à cet arrêté, je considère que chacun a une grosse responsabilité par rapport à la maîtrise de cette pandémie et je fais confiance aux Bailleulois pour le respect de toutes ces règles sanitaires.

De façon plus globale, à moyen terme, j'ai demandé dès maintenant à M. Pierre GRANDGENEVRE qui est mon Adjoint délégué à la santé, aux solidarités, à l'action sociale et au logement, de se saisir de la question de l'adaptation des services municipaux à un éventuel contexte de recrudescence de l'épidémie. M. Pierre GRANDGENEVRE est médecin psychiatre au CHU de Lille et est coordonnateur des cellules de crise lorsque des événements comme une épidémie surviennent. Ce que je souhaite, c'est que nous puissions être dans une démarche d'action et d'anticipation, de façon à ce que, si jamais les événements sanitaires n'évoluent pas comme nous pourrions l'espérer, les services municipaux soient immédiatement adaptés à ce genre de situation.

Je voudrais maintenant rendre hommage à une figure de Bailleul qui nous a malheureusement quittés le 22 juillet dernier, M. Jacques RIGAUX. Je pense que nous l'avons toutes et tous au moins croisé une fois dans les rues de Bailleul, notamment la rue d'Occident. Je me souviens, la dernière fois que je l'avais croisé, c'était justement rue d'Occident avec sa canne, il y passait je pense tous les matins.

C'était un homme engagé, un homme charismatique, un homme dévoué qui a toujours été un fidèle supporter du Sporting Club Bailleulois, puisque, lorsque je jouais au foot au Sporting Club

Bailleulois dès l'âge de 8 ans. M. Jacques RIGAUX était déjà autour du terrain avec mon grand-père Albert GAUTIER. J'ai aujourd'hui une pensée très forte pour son épouse Gisèle, pour ses enfants Jean-François, Jean-Philippe et Catherine et pour ses petits-enfants. Au nom du Conseil Municipal, je leur adresse mes plus sincères condoléances.

De façon un peu plus joyeuse, je vais évoquer quelques sujets d'actualité :

Les accueils collectifs de mineurs, les centres de loisirs. Vous savez que nous avons pris une première décision lors du Conseil Municipal d'installation du 3 juillet dernier qui consistait à augmenter immédiatement la capacité d'accueil des centres de loisirs pour la porter de 150 à au moins 300 enfants. Nous avons, avec cette démarche, répondu à une attente forte des familles puisque aujourd'hui nous sommes sur les accueils collectifs de mineurs du mois de juillet à 338 inscriptions et pour les accueils de mineurs du mois d'août à 238 inscriptions. Cela montre que la décision que nous avons prise à l'unanimité lors du précédent Conseil Municipal était une réponse aux attentes des familles et je m'en réjouis.

Je souhaite vous dire également que, dans ces centres de loisirs 2020, nous accueillons également les enfants du centre d'accueil des demandeurs d'asile. C'est une demande qui a été formulée et à laquelle j'ai souhaité évidemment répondre de façon positive, parce que j'ai toujours considéré que pour les enfants qui vivent au centre d'accueil, plutôt que de passer leur journée sur un parking face à l'autoroute, je trouve que la force d'une Ville comme Bailleul est de leur permettre d'avoir des activités de loisirs de qualité en lien au quotidien avec les enfants Bailleulois. C'est aussi une décision dont je voulais vous faire part et qui honore les qualités de solidarité et de bienveillance qui animent notre Ville de Bailleul.

La CCFI : vous l'avez suivi, le nouvel exécutif de la CCFI a été élu le 13 juillet dernier et je pense que nous pouvons tous nous réjouir de la place que Bailleul retrouve au sein de la CCFI. Nous avons désormais 2 vice-présidences qui sont attribuées à la Ville de Bailleul. J'ai la chance d'avoir eu la 2ème vice-présidence aux mobilités, au plan vélo et au plan de relance durable du territoire qui est également un sujet d'actualité au cœur de l'engagement que nous avons pu porter, la liste « Bailleuloises, Bailleulois » et d'autres listes, durant la campagne. Mon collègue, Premier Adjoint, Christophe LEGROIS sera également vice-président, délégué à la mutualisation des services et à la gestion du patrimoine. Donc aujourd'hui l'objectif est évidemment de rattraper ces 6 années au cours desquelles le partenariat avec la CCFI n'a pas forcément été très positif. L'objectif est de porter cette solidarité intercommunale avec des projets forts liés à des délégations qui, aujourd'hui, ont vocation à faire rayonner l'ensemble du territoire.

L'urbanisme : Je vous avoue que, depuis ma prise de responsabilités le 3 juillet dernier, je découvre au fur et à mesure des dossiers qui sont portés à ma connaissance et qui ne sont pas forcément très réjouissants. L'un des premiers sujets d'urbanisme concerne l'ancien Carrefour Market de la rue Dufour pour lequel un permis de construire a été déposé pour un projet de logements.

Je veux vous informer ce soir que j'ai décidé de refuser ce permis de construire puisque nous sommes dans une zone qui contient un périmètre en attente d'un projet d'aménagement et je souhaite que le futur projet qui sera porté sur cette emprise foncière le soit de façon concertée avec la Ville.

Aujourd'hui, le souhait de la nouvelle municipalité ne consiste pas à bétonner partout et je

pense que, sur ce genre de projet, l'objectif est évidemment de porter un regard partagé avec les riverains, avec le développement global de la Ville et avec la municipalité. Evidemment la décision peut faire l'objet d'un recours, mais je pensais important de porter cette information à votre connaissance.

Autre sujet que j'ai eu la surprise de découvrir, c'est un projet d'implantation d'une antenne relais à la Crèche. C'est un projet qui est arrivé en Mairie le 17 avril 2020 et qui a été porté à ma connaissance il y a quelques jours. Ce projet est porté par une société de télécommunications.

J'ai opposé un refus au projet pour des questions sanitaires parce qu'aujourd'hui rien ne me permet d'assurer qu'il n'y a aucun impact sanitaire sur les riverains et sur l'école Pieter Brueghel qui est à proximité. J'ai donc utilisé l'article R 111-2 du Code de l'Urbanisme qui permet à partir de ces constats d'opposer un refus sur ces projets d'implantation d'antenne de télécommunications. La décision peut faire l'objet d'un recours, mais je trouvais aussi essentiel que vous puissiez être informés de cette décision.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour dont une partie sera essentiellement consacrée au budget, je voudrais accueillir Mme Nelly LE CORRE qui est Inspectrice Principale de la Direction des Finances Publiques de Bailleul et son Adjoint qui est également Inspecteur au Centre des Finances Publiques de Bailleul, M. Ivan EGLISE. Je souhaite les remercier d'avoir accepté mon invitation puisque j'ai voulu vous proposer de faire un état de la gestion financière de la Ville sur les dernières années, un historique budgétaire aussi sur les derniers exercices. Je voudrais également vous informer que la Chambre Régionale des Comptes a décidé de lancer une enquête sur la gestion des comptes de la Ville sur la période 2014-2020.

Je pense que cela fera l'objet de beaucoup d'échanges ce soir, nous pouvons nous réjouir d'avoir la Chambre Régionale des Comptes qui se saisit de ce dossier en sachant que la temporalité est ce qu'elle est. Il était prévu que cette enquête soit lancée dès janvier 2020 mais la période de crise sanitaire a retardé le début de cette enquête, qui a été lancée il y a quelques jours. J'ai reçu les 2 magistrats à l'Hôtel de Ville et les conclusions seront portées au sein de notre assemblée d'ici 8 mois, si tout va bien.

Nous aurons évidemment un regard éclairé et neutre dans la façon dont les finances de la Ville ont été gérées de 2014 à 2020. Les 2 anciens Maires en activité sur cette période ont été sollicités : M. Michel GILLOEN sur la période de janvier 2014 à mars 2014, M. Marc DENEUCHE sur la période de mars 2014 à juin 2020 et moi-même en ma qualité de Maire en exercice.

Je vous propose maintenant de prendre l'ordre du jour, qui a été un peu modifié de façon à ce que nous puissions aborder les questions liées aux finances municipales et au budget dès le début de la séance, puisque j'ai souhaité répondre favorablement à une demande de M. DECAT qui devra nous quitter à 19 h. J'ai évidemment voulu que M. DECAT puisse participer au débat donc je vous propose de modifier l'ordre du jour en sachant que les délibérations vous ont été remises sur table et qu'il y a 2 délibérations qui ont été retirées. Cela a déjà été abordé en commission préparatoire car l'objectif est que l'on vous présente des délibérations qui sont complètement finalisées et je trouvais que ces 2 délibérations n'avaient pas vocation à être présentées aujourd'hui parce qu'elles méritaient davantage d'expertise.

La délibération sur la compensation pour perte financière des élus municipaux et la délibération qui concerne l'amortissement aux dotations, qui était l'une des perspectives de

diminution du déséquilibre en section de fonctionnement sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Je propose donc de retirer ces 2 délibérations.

Je souhaite vous dire également que nous avons juste changé la forme de la délibération concernant le lancement de l'Appel d'Offres Européen pour le transport collectif. Nous avons simplement changé le nom et modifié à l'intérieur la reconduction du contrat qui était initialement prévue de façon tacite mais qui désormais sera prévue à l'initiative de l'Autorité Territoriale, donc du Maire.

Sachez également qu'il y avait une erreur dans la délibération qui concerne le Rapport d'Orientations Budgétaires (Mme CREPEL en a fait la remarque, ce qui signifie qu'elle a lu avec attention les documents), puisque nous avons sur le BP 2019 une ligne « indemnités aux élus » qui était fixée à 130 000 € et dans le document qui vous aviez été remis initialement, la ligne était à 120 000 €, or l'enveloppe reste constante donc nous sommes bien sur une enveloppe dédiée aux indemnités des élus à hauteur de 130 000 € et les 10 000 € de différence ont été ajustés sur le poste des dépenses liées à la rémunération des titulaires.

Avant de passer aux délibérations et de passer la parole à Mme LE CORRE, je voulais proposer à l'assemblée, puisque nous avons aujourd'hui un ordre du jour essentiellement consacré à la désignation de représentants dans différents organismes, de voter à main levée plutôt qu'à bulletin secret pour l'ensemble des délibérations. Je sais que cette demande requiert l'unanimité et, si l'une des personnes de l'assemblée souhaite procéder à bulletin secret, bien évidemment nous appliquerons ce type de vote pour l'ensemble des délibérations qui concernent la désignation dans les différents organismes.

Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée pour la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les différents organismes ?

Il n'y a pas d'opposition. M. le Maire remercie les élus.

M. le Maire passe la parole à M. DECAT qui l'a sollicité pour demander l'autorisation de prendre la parole en début de Conseil Municipal. Peu importe le règlement intérieur qui indique que normalement la demande doit être faite 3 jours avant, M. DECAT l'a demandé à M. le Maire qui indique qu'il n'y a aucune difficulté.

M. DECAT indique qu'il avait dit lors du Conseil Municipal d'installation que son groupe serait dans une minorité constructive si c'était respecté. Il comprend que le début du mandat est un peu difficile dans un contexte externe complexe avec la crise sanitaire, le report de toutes les échéances et un contexte interne un peu compliqué.

Il tient à souligner que les temps de préparation de l'opposition n'ont pas pu être respectés dans le cadre du règlement intérieur pour les délais intermédiaires. Son groupe s'abstiendra de ce fait sur plusieurs délibérations, car les élus n'ont pas eu le temps nécessaire pour lire les documents. Ils n'émettront néanmoins aucun recours sur la forme. Pour M. le Maire, c'était la course mais pour eux également afin d'essayer de comprendre ce qui se passe.

M. le Maire répond qu'il a proposé un temps d'échange à M. DECAT et Mme CREPEL, justement pour évoquer le contexte de sa prise de fonctions et également la prise de fonctions de la nouvelle majorité par rapport à des délais qui sont effectivement très contraints, puisque la Loi

impose de voter le budget avant le 31 juillet 2020.

Nous avons eu un échange constructif samedi matin au cours duquel M. le Maire leur a expliqué toutes les difficultés de la situation budgétaire dans laquelle nous étions et il a indiqué qu'il s'efforcera de leur transmettre les délibérations dans les meilleurs délais mais cela a été très compliqué. D'autant plus que, comme il leur a expliqué, il a eu des échanges avec le Cabinet des Comptes Publics et le Ministre des Comptes Publics lui-même, parce que nous sommes dans une situation catastrophique au niveau financier et donc cela a retardé l'élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires et du Budget Primitif. Pour ce Conseil, les délais de convocation ont été respectés, mais c'est l'expertise sur les délibérations qui, il peut le constater, a été diminué par rapport à ce délai contraint.

M. le Maire donnera lecture de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur la saisine dont elle a fait l'objet à l'issue du Conseil Municipal du 30 avril dernier, puisque c'est une obligation pour le Maire de porter à la connaissance de son Conseil Municipal les avis rendus par la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du rejet du compte administratif. Mais avant, il passe la parole à M. LEGROIS pour expliquer, de façon très rapide, le cycle budgétaire pour une collectivité territoriale de façon à avoir une démarche assez pédagogique par rapport à la compréhension des différentes notions du compte de gestion, du compte administratif, du rapport d'orientations budgétaires, et du budget primitif afin d'avoir une explication très précise.

M. LEGROIS indique que le budget est quelque chose de complexe avec parfois des termes difficiles à comprendre et que l'on souhaite tout de même avoir la possibilité de pouvoir comprendre un minimum. Il va donc expliquer le cycle budgétaire qui existe, et notamment celui de la Municipalité de Bailleul.

Le budget en lui-même est un acte par lequel les dépenses et recettes annuelles de la collectivité sont prévues et autorisées. Ce budget est préparé par M. le Maire et ses services et voté par l'assemblée délibérante, pour Bailleul, par le Conseil Municipal. Il est structuré en 2 sections, 1 section de fonctionnement et 1 section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses régulières et qui reviennent chaque année. A titre d'exemple : les rémunérations, les fournitures, les prestations, les intérêts de la dette. En section d'investissement, on retrouve : les achats de matériels durables, les constructions, les aménagements, les acquisitions et le remboursement du capital de la dette.

Le budget doit respecter avant tout un certain nombre de principes, notamment le principe d'équilibre entre les dépenses et les recettes dans chaque section de fonctionnement et d'investissement et le principe de sincérité, qui est très important. On a des dépenses plafonds bien évidemment, et on ne doit pas aller au-delà, et on a des recettes planchers.

Le cycle budgétaire de manière très concrète et ce dont vous entendrez parler ce soir est composé du compte administratif qui présente les résultats de l'année précédente. L'affectation des résultats reprend les résultats pour les intégrer au budget en cours.

Le rapport d'orientations budgétaires que l'on appelle vulgairement le ROB doit permettre au Conseil Municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale, bien évidemment. Il précède le vote du budget primitif qui reprend l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année en cours.

Après le vote du budget, il peut arriver qu'il faille le modifier et quelques délibérations modificatives sont possibles, c'est ce que l'on appelle les DM et elles sont votées lors des séances du Conseil Municipal. Voilà le schéma du cycle budgétaire.

1. – 20/017 Budget principal de la Ville – Saisine de la Chambre Régionale des Comptes sur le compte administratif 2019 – Information sur avis conforme

M. le Maire pense qu'il était intéressant de pouvoir avoir cette vision globale du cycle budgétaire d'une collectivité. Il donne lecture de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes suite au rejet du compte administratif du 30 avril 2020, la saisine était recevable.

« Considérant que la concordance entre le projet de compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 des dépenses, des recettes et résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune de Bailleul a été vérifiée, s'agissant d'exercices au niveau du chapitre,

Considérant que la concordance entre le projet de compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 des dépenses, des recettes et résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Cinéma « Le Flandria » de la Commune de Bailleul a été vérifiée s'agissant de l'exercice du chapitre en question,

Par ces motifs, déclare recevable la saisine de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord agissant par délégation du Préfet du Nord à la date du 15 juin 2020 et dit que le projet de compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019 du comptable en ce qui concerne le Budget Principal et le Budget annexe du Cinéma « Le Flandria ».

Le présent avis sera notifié au Préfet, au Maire et au comptable de la Collectivité et les membres du Conseil Municipal doivent en être informés dès sa plus proche réunion ».

M. le Maire précise que cela a déjà été abordé au début du Conseil Municipal d'installation du 3 juillet dernier. Aujourd'hui, nous avons un avis de la Chambre Régionale des Comptes qui est évidemment technique, puisqu'il s'agit simplement de dire qu'au niveau des écritures comptables du compte de gestion et du compte administratif, il y a concordance. Mais ceci ne signifie en aucun cas que la gestion des finances de la Ville a été correcte.

Parfois, il y a des amalgames qui sont plus ou moins volontairement réalisés et, je suis très clair là-dessus, je pense que vous aurez d'autres explications au fur et à mesure de nos débats. Il s'agit juste d'avoir une cohérence entre l'écriture comptable d'un compte de gestion qui est établi par le payeur, c'est-à-dire par le Trésor Public, et le compte administratif qui, lui, est établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire par le Maire, avec l'appui des services municipaux. Nous sommes donc juste sur une cohérence d'écritures comptables. Il est important de pouvoir le signifier car parfois il y a quelques zones d'ombre qui sont volontairement entretenues. M. le Maire passe la parole à M. DECAT.

M. DECAT indique qu'il va abonder dans le sens de M. le Maire car nous sommes bien uniquement sur une concordance des chiffres.

Il souhaite rappeler que lorsque des élus rejettent un compte administratif, ce n'est pas pour dire qu'il y a des erreurs entre le compte de gestion et le compte administratif, mais c'est aussi pour

dénoncer la gestion afin que des personnes extérieures se mettent à regarder ce qui se passe réellement au niveau de la gestion. M. le Maire a rassuré en indiquant que la Chambre Régionale des Comptes a commencé son enquête et il pense que, pour la Ville et pour les Bailleulois, il est important que quelqu'un d'extérieur, sur lequel on ne peut pas avoir de jugement de partialité, puisse faire l'analyse de la gestion 2014-2020. C'est une bonne chose pour la Ville que ce rapport soit là et que la Chambre continue son travail.

2. – 20/018 Budget principal de la commune et budget annexe du cinéma « Le Flandria » – Exercice 2019 – Détermination et affectation des résultats de l'exercice

M. LEGROIS indique que, concernant l'affectation des résultats de 2019, on reprend les résultats de l'année 2019 et on les intègre dans le budget de l'année en cours. On y distingue pour Bailleul le budget principal, c'est le budget de la Ville et le budget annexe celui du Cinéma « Le Flandria ».

Pour le budget de la Ville, le résultat cumulé de clôture déficitaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 est arrêté à la somme de (-) 378 858,68 €. La section d'investissement laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de (+) 336 735,71 €.

Le montant des reports 2019 de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, présente également un solde excédentaire à hauteur de (+) 352 657,03 €.

Aussi, il est proposé d'affecter ces résultats comme suit dans le cadre du budget primitif 2020 :

- Le résultat cumulé de clôture déficitaire de la section de fonctionnement à hauteur de (-) 378 858,68 € est affecté sur l'exercice 2020 au titre du budget primitif au compte 002 « Déficits de fonctionnement reportés ».

- Le résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement à hauteur de (+) 336 735,71 € est reporté en section d'investissement sur l'exercice 2020 au titre du budget primitif au compte 001 « Excédents reportés d'investissement ».

Pour le budget annexe du Cinéma « Le Flandria » : le résultat de clôture excédentaire est arrêté, pour la section de fonctionnement, à hauteur de (+) 750,52 €. Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de (+) 56 390,72 €, étant précisé qu'il n'y a pas de reports d'investissement 2019 sur l'exercice 2020.

Aussi, il est proposé d'affecter ces résultats comme suit dans le cadre du budget primitif 2020 :

- Les résultats cumulés excédentaires de l'exercice 2019 pour les sections de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur l'exercice 2020 au titre du budget primitif, aux comptes 002 « Excédents de fonctionnement reportés » et 001 « Excédents reportés d'investissement » respectivement à hauteur de (+) 750,52 € et (+) 56 390,72 €.

M. le Maire indique que l'on voit un élément déjà très alarmant qui est le déficit de la section de fonctionnement puisque nous avons quand même un déficit à hauteur de 378 858,68 € qu'il va falloir reporter aujourd'hui sur le budget 2020, on y reviendra par la suite.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire passe la parole à Mme Nelly LE CORRE Inspectrice Principale des Finances Publiques de Bailleul qui nous fait l'amabilité d'être présente ce soir de façon à pouvoir dresser une rétrospective budgétaire de la Ville, avec l'historique des comptes.

Mme LE CORRE indique qu'elle est présente avec son collaborateur à la demande de la Commune, sur recommandation de la Préfecture afin de présenter, plus le compte de gestion que la rétrospective financière qu'elle livre à M. le Maire et qu'il peut livrer, s'il le souhaite. Le compte de gestion, comme l'a indiqué M. le Maire, est le compte que tient la Trésorerie de Bailleul pour la Commune.

Pour rendre cette présentation la plus compréhensible possible, car vous savez combien cette matière est technique, nous avons extrait certaines données du compte de gestion 2019 et nous avons effectué des comparaisons avec l'année précédente, voire quelques fois sur plusieurs années sachant que les données, qui sont à leur disposition, sont limitées à 5 années mais ils ont plutôt ciblé le propos sur 2019 et le rapport à 2018.

Nous avons également mis en perspective les données chiffrées qui sont issues du compte de gestion avec des données moyennes qui sont issues de ce que l'on appelle la strate de référence, c'est-à-dire que l'on va chercher les communes entre 10 000 et 20 000 habitants qui présentent sensiblement les mêmes caractéristiques, même si, sur le niveau de ressources et l'appartenance à un groupement de communes, tout cela n'apparaît pas, grâce à cet échantillon de comparaison : 34 communes au niveau du département, 65 au niveau de la région et 530 au niveau national, ayant des typologies de communes qui sont similaires et qui peuvent donner des repères.

Le propos sera articulé autour de 4 points : une analyse et un point sur les recettes et les dépenses de fonctionnement, la capacité d'autofinancement, les recettes et les dépenses d'investissement qui sont intimement liées avec cette capacité d'autofinancement et un point un peu terminal sur le bilan fonctionnel retraçant les données du compte de gestion pour les présenter sous forme de bilan, un examen d'équilibre financier qui a été évoqué précédemment par M. le Maire et l'on fera un point aussi sur la situation d'endettement de la Commune, tout cela au vu des données du compte de gestion.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent avec toutes les opérations y compris des opérations qui ne sont pas liées à de la trésorerie à plus de 15 millions d'€. La structure de ces recettes qui sont, cette fois, réelles de la Commune montrent que les principales sources de recettes sont d'abord les produits issus de la fiscalité directe locale pour un peu plus de 9 millions d'€ qui représentent 62 % des recettes de fonctionnement qui couvrent la taxe d'habitation, encore pour l'instant, la taxe foncière sur les propriétés bâties et quelques ressources fiscales : le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le fond national de garantie individuelle des ressources et la dotation de compensation de la réforme de l'ex taxe professionnelle et bien sûr les versements de la Communauté de Communes.

Les dotations et participations de l'État et autres collectivités pour 4,7 millions regroupent 32,4 % de ces recettes de fonctionnement. On constate une légère augmentation de 2,3 % entre 2018 et 2019 avec une augmentation un peu différenciée, une augmentation de 4,8 % des dotations alors que la partie ressources fiscales connaît une augmentation de 2,2 %.

S'agissant des recettes de fonctionnement, un point sur les recettes fiscales : elles représentent 615 € par habitant par bailleulois. Ce montant est inférieur à celui qui est mis à la charge des habitants des communes de l'échantillon, de la strate de référence que ce soit au niveau départemental, régional et national. Pour information, le nombre de foyers fiscaux est de 8 504 sur la Commune de Bailleul avec un taux de foyers qui sont non imposables à hauteur de 56,8 %, chiffre qui est inférieur à ce qui peut se trouver dans des communes semblables tant au niveau du Département que de la Région et qui est à peu près équivalent sur des communes de même taille au niveau national, car au niveau national on est à 56,9 % de foyers non imposables.

Le revenu fiscal moyen s'établit sur 2019 à 24 523 €, il est supérieur à ce que l'on constate sur l'échantillon des communes similaires au niveau du Département, de la Région et il est inférieur à celui qui est constaté au niveau national. Ce qui ne surprendra personne, puisqu'au niveau national, il est de 26 310 € par habitant avec des communes de taille de 10 000 à 20 000 habitants, qui sont plus riches

Concernant le taux du foncier bâti (sans la taxe d'habitation, car on est plus sur ce sujet-là actuellement), que ce soit au niveau du taux, qui est voté au niveau de la Commune, mais aussi ceux qui alimentent la CCI et le Syndicat, le taux est de 23,65 % et il est inférieur à celui qui est constaté dans le Département à 29,51 %, inférieur à celui que l'on retrouve sur les communes similaires au niveau de la Région à 30,12 % et il est un peu inférieur au taux que l'on constate sur l'échantillon de communes comparables à 24,71 % au niveau national.

Au niveau du foncier non bâti, d'une même façon pour l'ensemble des collectivités qui perçoivent cette ressource, le taux est de 55,46 % au niveau de la Commune alors qu'il est de 68,10 % au niveau du Département, de 71,69 % au niveau de la Région et il est un peu inférieur à celui rencontré au niveau national sur un échantillon de 530 communes où il représente 58,61 %.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent sur 2019 à 15 885 105,06 € tous types de dépenses confondues. Si l'on regarde dans ces dépenses de fonctionnement les charges réelles, c'est-à-dire celles qui impliquent des mouvements de trésorerie (on enlève ce que l'on appelle des opérations d'ordre), on constate une augmentation de 6,3 % de ces charges réelles entre 2018 et 2019.

Les différents postes qui concourent à ces dépenses de fonctionnement ont été examinés et il convient aujourd'hui de souligner l'effort de maîtrise des charges de gestion courante en 2019 avec une baisse de 15,3 % et c'est une baisse qui est encore plus significative sur les subventions de fonctionnement qui sont allouées puisque la baisse enregistrée est de 21,8 %, baisse qui s'inscrit dans la même tendance que les années précédentes sur cette maîtrise des charges de gestion courante.

En ce qui concerne les charges générales qui regroupent les dépenses d'achat de petits matériels, d'entretien, de fluide, d'assurances etc., elles ont augmenté en continu ces dernières années.

On a comparé le compte de gestion de 2018 avec celui de 2019 sur le plan budgétaire, sur le plan des prévisions, le chapitre budgétaire qui englobe ces dépenses prévoyait 3,3 millions d'€ de crédits en 2018 et en avait prévu 3 millions 650 € en 2019, c'est une hausse de 350 000 € d'une année sur l'autre et cette prévision budgétaire s'est bien traduite dans la consommation des crédits que l'on retrouve aussi dans le compte de gestion puisque l'ensemble des crédits qui sont associés

au compte 611 qui couvre les contrats de prestations de services, au compte 613 les locations et au compte 615 entretien et réparations ont fortement augmenté. C'est particulièrement visible pour le compte 611, puisque les crédits qui ont été consommés en 2019 sur ces seuls comptes s'élèvent à 665 074,26 € contre 481 298,28 € en 2018, donc une hausse très importante sur ces postes-là.

En ce qui concerne les charges en personnel, charges de personnel et charges sociales, on constate que ce poste a connu une forte croissance de 12,3 % sur une année entre 2018 et 2019. On est à 8 176 000 € sur l'année 2019 et 7 283 000 € sur l'année 2018, c'est ce qui justifie la croissance de 12,3 %. Cette forte augmentation porte principalement sur les rémunérations et les charges sociales des personnels non titulaires, elles seraient principalement (je le dis au conditionnel car je n'étais pas en poste et que cela je ne le vois pas dans le compte de gestion) une conséquence des changements de règles de financement par l'Etat des contrats aidés, donc des contrats uniques d'insertion et notamment en ce qui concerne la fin de l'exonération des cotisations patronales.

En 2018, les rémunérations des non titulaires et les charges représentaient 1 380 400 €. En 2019, elles représentent 2 231 644 €. On voit que cette hausse de 851 244 € représente la majeure partie de l'augmentation des charges en personnel en général, titulaires et non titulaires puisque l'augmentation globale est de 893 180 €. Si les dépenses ont fortement augmenté, le poids des charges de personnels sur les charges réelles de fonctionnement atteint un niveau qui est comparable aux communes de la même strate, des augmentations mais le poids de ces charges en personnel avoisine les 57 %, ce qui est relativement comparable aux communes des échantillons sur les différents niveaux géographiques.

Pour illustrer le propos, nous avons regardé ce que l'on appelle le ratio de rigidité, c'est la proportion des dépenses obligatoires sur les produits réels de fonctionnement. Ce ratio se dégrade entre 2018 et 2019. Il passe de 58,39 % à 63,12 % du fait de l'augmentation de ces dépenses. Il se retrouve donc au même niveau de ce que l'on appelle le dernier décile au niveau national des communes qui sont dans une situation où la rigidité est la plus importante, ce qui veut dire en clair que les marges de manœuvre de ce fait deviennent limitées compte tenu du volume et du poids des dépenses obligatoires de la Commune.

Pour résumer sur le résultat d'exécution de la section de fonctionnement, comme M. le Maire l'a présenté, la section de fonctionnement en 2019 est déficitaire à (-) 583 851,33 € et ce malgré la réintégration du budget annexe de la ZAC des Collines, qui a été clôturé au 31 décembre 2018 et qui avait un bilan positif qui a été transféré au budget général.

On constate bien une progression plus importante des charges réelles qui croit beaucoup plus vite que la progression des produits réels et notamment les charges de personnels, ce qui rend les marges de manœuvre de la Commune plus restreintes.

Un point sur la capacité d'autofinancement, ce que l'on appelle la « CAF » brute. Il s'agit de l'excédent qui résulte du fonctionnement utilisable pour financer en priorité le remboursement de la dette et ensuite participer au financement de nouvelles dépenses d'équipement, c'est donc la trésorerie potentielle qui est dégagée par l'ensemble des opérations de gestion de la Commune. Cette capacité d'autofinancement est un indicateur intéressant, il montre que l'autofinancement a diminué de 90 %, car de 2018 à 2019 cette capacité d'autofinancement est passée de 596 669 € en 2018 à 57 477 € en 2019. Elle représente 4 € par habitant alors qu'au niveau de la strate départementale de l'échantillon de communes comparables, ce montant est de 182 € par habitant.

L'augmentation forte des charges réelles de fonctionnement de 6,3 % est très peu compensée par l'augmentation des produits réels qui n'ont augmenté que de 2,3 % d'où la réduction de cette capacité d'autofinancement.

La capacité nette est la même définition que la brute à la différence près que l'on va bien sûr extourner le remboursement de la dette, le remboursement direct de l'exercice, ce à quoi elle doit être affectée en priorité. Le remboursement direct de l'exercice en 2019 a été de 296 227 €. Quand la CAF nette est positive, cela signifie qu'elle constitue un financement disponible pour la collectivité, or la CAF nette en 2019 est négative pour la Commune, elle est à (-) 238 750 € alors qu'elle était positive en 2018 à hauteur de (+) 119 484 €.

Pour résumer, la Commune ne dégage donc pas d'excédent suffisant pour faire face aux remboursements prioritaires de ses dettes. Ça nécessite effectivement de maîtriser les charges de fonctionnement et en contrepartie de dégager davantage de ressources de fonctionnement pour assainir cette situation et permettre d'avoir une capacité d'autofinancement qui va aussi rendre plus soutenable les investissements.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement d'ordre général, le constat est qu'elles sont à un niveau modéré pour une Commune comme Bailleul, elles représentaient 2,7 millions € en 2019 et 3,5 millions € en 2018. Il est à préciser que certains investissements sont financés par la Communauté de Communes, ce qui permet de pondérer l'analyse que l'on peut faire sur le niveau de ces dépenses d'investissement. Ces dépenses d'investissement se décomposent en remboursement d'emprunts : 299 129 € et en dépenses d'équipement, de renouvellement de matériel, de bâtiments pour 2 427 798 €. Bien sûr, les remboursements liés aux emprunts et à la dette, par rapport aux remboursements qui sont intervenus, restent pour l'instant faibles comparativement aux communes de la même strate ; cependant le niveau modéré des dépenses directes d'équipement peut conduire à détériorer le capital, en gros le patrimoine de la commune, de l'actif immobilisé et participer à l'augmentation du taux de vétusté des immobilisations, ce que l'on constate aussi quand on examine le taux de vétusté de ces immobilisations et particulièrement sur le matériel, l'outillage.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 2 551 746 €. Ces recettes d'investissement sont réparties pour 2 millions € au titre de l'emprunt qui a été contracté en 2019 qui est un niveau d'emprunt et d'endettement qui est très supérieur en 2019 aux communes de la même strate pour tous les échantillons au niveau du Département, de la Région et au niveau national. Au-delà de ces 2 millions d'€ qui participent à cette ressource pour pouvoir faire des investissements, figurent également 451 948 € au titre des fonds globalisés d'équipement et également 98 797 € de subventions d'équipement. Ces recettes réelles d'investissement ont fortement augmenté, ce qui est intimement lié, vous vous en doutez, à l'emprunt contracté de 2 millions € sur l'année 2019.

Nous avons regardé également le financement disponible pour l'investissement. Si l'on considère le financement des investissements, hors emprunt, c'est-à-dire les ressources qui sont disponibles après avoir payé les charges et les indemnités d'emprunt, le financement qui est disponible ressort à 921 324 €. C'est un financement disponible qui est en baisse par rapport à 2018. Ce financement résulte des fonds globalisés d'investissement, subventions d'équipement qui ont été citées mais également de la cession d'un actif 610 000 €. Il est rappelé que la Commune ne dégage pas d'autofinancement CAF nette de (-) 238 750 €.

Ce financement disponible de 921 324 € est à mettre en relation avec les dépenses d'équipement effectives de 2,5 millions € qui ont nécessité de fait un financement résiduel par l'emprunt, le fonds de roulement de la Commune étant épuisé. La question se pose aussi du financement du fonds de roulement qui est épuisé parce qu'il a aussi participé sur les années antérieures au financement des investissements précédents.

La section d'investissement est excédentaire sur l'année 2019 avec 1 078 377 € et à la clôture de l'exercice 2019 le résultat est de 336 735 € compte tenu du déficit de 741 641 € qui s'est reporté provenant de l'année 2018.

Un point sur l'analyse que l'on peut faire sur le bilan fonctionnel de la Commune, pour voir son équilibre financier et sa situation d'endettement : sur le bilan fonctionnel et l'équilibre financier, c'est une analyse qui a été faite comme vous tous notamment avec l'examen des restes à réaliser et des recettes à classer. Quand on reclasse les postes du bilan selon leurs fonctions, on a ce que l'on appelle un bilan fonctionnel et on peut analyser ce que l'on appelle des indicateurs de solidité financière de la Commune, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Le fonds de roulement, c'est la différence entre les fonds de roulement qui sont disponibles à plus d'un an : dotations, subventions, emprunts et on soustrait les immobilisations, les investissements qui sont réalisés ou en cours de réalisation. Le fonds de roulement de la Commune est négatif et il ressort à (-) 42 123 €. On a bien regardé les ressources propres et les dettes financières et on a soustrait l'actif immobilisé. Si le fonds de roulement est négatif, cela signifie que la Commune n'est pas en mesure de couvrir le décalage entre les encaissements des recettes et le paiement des dépenses qui est mesuré par le besoin en fonds de roulement et ce besoin en fonds de roulement, il est de 1 512 875 €.

La Commune a épuisé ses réserves et ne dispose plus de trésorerie suffisante pour assurer ses besoins liés au cycle d'exploitation, c'est-à-dire ses charges réelles. C'est le déficit du fonds de roulement de 1 512 875 € qui permet d'obtenir une trésorerie qui, elle, ressort largement positive à 1 470 752 € au 31 décembre 2019. On voit bien que pour déterminer le besoin de fonds de roulement, on regarde ce que l'on appelle l'actif circulant et le passif circulant, mais si tous les créanciers de la Commune, demain demandent le paiement de leurs créances, la Commune ne sera pas en capacité de décaisser ces sommes et le comptable ne pourra pas payer ces factures. C'est une hypothèse qui ne se produit pas en général et, à ce jour il n'y a pas cette demande de pouvoir payer toutes les factures au même moment, c'était au 31 décembre.

En ce qui concerne l'endettement un bilan a été fait sur les 5 années de données à disposition au niveau de la trésorerie. On constate une réduction constante de l'endettement entre 2015 et 2018 tout comme les charges financières afférentes. L'emprunt de 2 millions € de 2019 a appliqué bien sûr un rebond de l'encours de la dette et l'encours global de la dette de la Commune passe de 1 817 320 € à 3 521 094 € après remboursement d'emprunts et ce au 31 décembre 2019. On peut estimer que l'annualité de la dette, le remboursement du capital et des intérêts, devrait de nouveau retrouver des niveaux comparables à ceux de 2015.

On a regardé également la capacité de désendettement qui s'analyse avec la capacité d'autofinancement brute, dont il a été indiqué qu'elle était très faible. Effectivement, quand on rapporte le niveau d'endettement à cette capacité d'autofinancement qui est faible, on arrive à un nombre d'années pour pouvoir absorber le remboursement de la dette qui arrive à 62 ans. On est bien au-dessus des 90 % des communes, cela parce que la capacité d'autofinancement elle, est très

faible. C'est vraiment ce qui est marquant sur ce budget. Néanmoins, le poids d'endettement de la Commune par rapport aux recettes annuelles n'est pas considérable. Il y a l'impact sur ce que cela représente sur le budget, mais il y a le poids aussi par rapport au budget global.

M. le Maire reprend la parole. Il remercie Mme LE CORRE et indique qu'il sait que c'est un exercice qui est particulièrement complexe mais qu'elle a cherché à le rendre très accessible. Quand M. le Maire lui a proposé d'intervenir au Conseil Municipal par rapport au regard neutre de la rétrospective budgétaire, il pense que c'était aussi important de pouvoir dépasser tous les débats que certains aimeraient mettre sur un terrain politique. M. le Maire a voulu avoir cette vision totalement transparente de l'état des finances de la Ville qui permettra ensuite d'aborder les 3 prochaines délibérations, notamment le ROB et le budget primitif.

M. le Maire souhaite aborder les 3 prochaines délibérations concernant le budget de façon commune car elles sont liées et c'est un peu l'aspect inédit de la séance, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous allons voter, au cours d'une même séance, non seulement le Rapport d'Orientations Budgétaires mais également le Budget Primitif, alors que traditionnellement dans le cycle budgétaire nous avons une séance qui est dédiée au Rapport d'Orientations Budgétaires et une autre séance qui vote le Budget Primitif dans un délai de 2 mois avant la précédente. Aujourd'hui, comme le budget n'a pas été voté avant la date du 30 juillet, nous sommes contraints d'aborder ces 2 sujets simultanément.

3. – 20/019 Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2020

M. le Maire passe la parole à M. LEGROIS qui rappelle que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale. Les élus ayant tous eu le détail de ces documents, il présentera donc les 3 éléments majeurs qui sont tout à fait parlant.

Le constat que l'on fait sur la section de fonctionnement est qu'elle présente un déséquilibre budgétaire, c'est indéniable, les recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses. Ce déséquilibre se décompose en 3 éléments majeurs : le déficit 2019 qui est reporté, l'épargne disponible négative et les provisions obligatoires.

Concernant le déficit 2019 qui est reporté, il est de (-) 378 858 €. Les dépenses de 2019 ont été plus importantes que les recettes ; il s'agit de la délibération qui a été votée précédemment. L'épargne disponible quant à elle est à (-) 422 363 €, il s'agit de la différence entre les dépenses et les recettes prévisionnelles de 2020.

Cette situation est liée à un grand nombre de factures impayées sur 2019 qui viennent se reporter sur l'exercice 2020. Il y en a à peu près pour 1 million €. Concernant les provisions obligatoires on distingue d'une part les dotations aux amortissements pour (-) 626 000 € à comprendre dans ces dotations d'amortissement les provisions obligatoires, d'une part en dépenses, il s'agit des dotations d'amortissement par exemple si l'on a un ordinateur, il faut bien l'amortir sur quelques années. C'est une obligation réglementaire qui impose de faire une provision de façon à prévoir un rachat régulier, car bien évidemment un ordinateur, à un moment donné il faut le remplacer. On retrouve ce montant dans la section d'investissement. En recettes, nous avons les opérations patrimoniales pour (+) 103 070 €. Nous avons donc pour cette section de fonctionnement un résultat de (-) 1 324 151 €.

Concernant la section d'investissement, elle présente un suréquilibre budgétaire car les recettes prévisionnelles sont supérieures aux dépenses. Ce suréquilibre là-aussi se décompose en 3 éléments majeurs. Le premier concerne les reports excédents de 2019. Il y a (+) 336 735 €, il s'agit de dotations et de subventions importantes, il y a donc forcément plus de recettes que de dépenses. Le deuxième point, c'est l'excédent de financement, nous avons (+) 464 486 €, il s'agit de la différence entre les dépenses et les recettes prévisionnelles. Concernant les dépenses, la nouvelle équipe municipale a fait le choix de ne maintenir, pour l'année 2020, que les opérations déjà lancées ou ayant un caractère réglementaire. Concernant les recettes, on retiendra les opérations de cession réalisées ou à venir. Le troisième point concerne les recettes d'amortissement. Nous avons des dotations d'amortissement à hauteur de (+) 626 000 € et des opérations patrimoniales qui viennent se retirer : (-) 103 070 € ce qui nous fait un total de (+) 523 930 € et donc un résultat définitif de 1 324 151 €.

Sur l'équilibre du budget primitif de 2020, les opérations de fonctionnement et d'investissement sur le budget 2020 ne présentent aucune section à l'équilibre en l'état actuel. Cette situation revêt donc un caractère exceptionnel par le montant du déséquilibre de la section de fonctionnement qui représente presque 10 % du budget de fonctionnement et le besoin ponctuel d'équilibre des comptes et les perspectives de retour à l'équilibre pour l'exercice 2021 et la volonté de la nouvelle équipe municipale de ne pas augmenter la fiscalité compte tenu de la pression fiscale existante sur le territoire, de la crise sanitaire, économique et sociale traversée par nos concitoyens.

M. le Maire reprend la parole. Il indique que cela fait peut être beaucoup de chiffres mais il a envie de dire qu'aujourd'hui il y a un chiffre essentiel à retenir, c'est 1 million €, 1 million € de factures de 2019 qui n'ont pas pu être réglées sur le budget 2019, faute de crédits suffisants et qui, aujourd'hui, sont rattachées sur le budget 2020. Evidemment, cela crée le déséquilibre de la section de fonctionnement parce qu'aujourd'hui lorsque l'on présente une section de fonctionnement avec un déséquilibre de 1 300 000 €, c'est près de 10 % du budget de fonctionnement, c'est du jamais vu.

Les élus pourront échanger évidemment sur la situation financière de la Ville. Ils ont eu la présentation de Madame l'Inspectrice Principale, et aujourd'hui, de façon très claire, la situation financière de la Ville est catastrophique, catastrophique parce qu'il y a ce million d'€ de factures qui n'a pas été payé en 2019 et qu'il faut maintenant rattacher en 2020. Il y a également un compte administratif 2019 qui se conclut en déficit à hauteur de 378 000 €, notamment parce que le précédent Conseil Municipal avait adopté une délibération modificative fin 2019 qui inscrivait une recette de 500 000 € pour la location du Centre Technique Municipal qui permettait donc d'équilibrer le budget, mais finalement la Ville n'a jamais perçu cette recette de 500 000 € et nous pouvons voir en conclusion que le compte administratif 2019 se conclut avec un déficit à hauteur de 378 858 €.

M. le Maire indique qu'il a demandé à l'Administration de faire un travail très précis, très lourd d'économies sur les dépenses à caractère général notamment. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous présentons une épargne disponible prévisionnelle, évidemment déficitaire à hauteur de 319 000 €, mais à mettre en perspective avec le million d'€ de factures qui n'ont pas été payées en 2019 et qu'il faut rattacher sur 2020. Il précise que la dotation en investissements est une obligation, il faut donc la faire figurer dans la section de fonctionnement à hauteur de 626 000 € et, donc aujourd'hui, comme M. LEGROIS l'a dit, nous avons un déséquilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 1 324 000 €, ce qui est inédit à Bailleul, au sens propre du terme. La situation est évidemment catastrophique, de l'autre côté, nous avons une section d'investissement qui, elle, présente un suréquilibre à hauteur de 1 566 000 €.

Comme cela a été dit pendant la campagne électorale, l'engagement a été pris de ne pas augmenter les impôts, non pas par dogmatisme, non pas par clientélisme électoral, simplement parce qu'il considère que la période de crise sanitaire, économique et sociale que nous vivons et toutes les décisions gouvernementales le montrent, n'est évidemment pas adaptée à la moindre hausse d'impôts et parce qu'il considère aussi que la pression fiscale aujourd'hui à Bailleul existe, elle est réelle et qu'il n'est pas responsable aujourd'hui d'augmenter cette pression fiscale. Et enfin, de façon très claire, M. le Maire considère que ce n'est pas aux Bailleulois de payer pour une mauvaise gestion des comptes de la Ville sur les exercices 2018 et 2019. C'est la raison pour laquelle il a souhaité ne pas utiliser le levier fiscal pour compenser ce déséquilibre en section de fonctionnement.

4. – 20/020 Budget principal – Exercice 2020 – Reprise de recettes d'investissement en section de fonctionnement à titre dérogatoire

La situation est exceptionnelle au sens propre du terme et c'est la raison pour laquelle depuis sa prise de fonction, M. le Maire a multiplié les contacts entre la Sous-Préfecture, entre la Chambre Régionale des Comptes, entre la Trésorière Principale, entre le Ministre de l'Intérieur, entre le Ministre des Comptes Publics. Il n'a pas été en mesure de transmettre les délibérations plus tôt car il était encore en lien avec le Cabinet du Ministre des Comptes Publics, mercredi, par rapport à cette perspective budgétaire. M. le Maire propose aujourd'hui dans la délibération 20/020 d'utiliser, puisque nous sommes dans une situation exceptionnelle, une ordonnance qui précise qu'il est tout à fait possible pour le Ministre des Comptes Publics et le Ministre de l'Intérieur pour la Direction Générale des Collectivités Locales et pour la Direction des Finances Publiques d'accorder une dérogation exceptionnelle à une collectivité pour laquelle puisse reprendre un excédent d'investissement et les produits de cession, sur la section de fonctionnement afin d'équilibrer sur un exercice budgétaire. Voilà aujourd'hui la seule solution qui s'offre à la Ville de Bailleul pour présenter un budget en équilibre. M. le Maire a tout fait, il a multiplié les contacts, il a réussi avec l'aide des élus de la majorité à dégager des économies sur le budget 2020 mais insuffisantes évidemment pour combler le déséquilibre. Ce qu'il propose, c'est de voter cette délibération de reprise d'un excédent d'investissement et produits de cession pour équilibrer la section de fonctionnement. Il a échangé avec le Cabinet du Ministre des Comptes Publics cette semaine qui a initié le dossier auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, donc auprès de Bercy.

L'instruction qui a été donnée est de voter ce budget de fonctionnement en déséquilibre en attendant la dérogation exceptionnelle qui devrait intervenir au mois de septembre. M. le Maire n'est pas aujourd'hui en mesure de présenter cette dérogation exceptionnelle, vu les délais impartis pour présenter le budget, mais c'est la seule solution qui s'offre à nous pour présenter un budget de fonctionnement en équilibre. Cette solution existe, elle est prévue dans l'ordonnance dont M. le Maire vient de parler et elle permettra sur l'exercice 2020 de rattraper toutes les graves erreurs de gestion qui ont eu lieu sur les derniers exercices budgétaires et de présenter un budget équilibré sur l'année 2020.

M. le Maire ajoute qu'il a souhaité présenter tous ces éléments en toute transparence en sachant qu'il y aura certainement des prises de parole. Il passe de nouveau la parole à M. LEGROIS pour présenter le budget primitif. A l'issue des 3 délibérations, il laissera place au débat et ensuite au vote.

5. – 20/021 Budget primitif de la Commune et Budget annexe du Cinéma

M. LEGROIS indique que, compte tenu, de l'ensemble des éléments qui ont été présentés et bien évidemment dans l'attente de la décision d'octroi de dérogation, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 de la Commune de Bailleul (budget de la Ville) tel que présenté dans les documents qui ont été remis aux élus. Par ailleurs, il est également demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 du Cinéma « Le Flandria » tel que présenté dans les documents qui ont été remis aux élus, étant précisé qu'il n'y a aucun report de crédits d'investissement de 2019 sur l'exercice 2020. Dans ces circonstances, le budget de 2020 reste un budget de survie à ce jour. Le budget 2021 sera quant à lui le premier de la mandature et à l'image de la nouvelle équipe municipale qui, le souhaite, solide, sincère et responsable.

M. le Maire précise que le terme « budget de survie » est principalement d'actualité car il n'y a pas d'autres solutions, soit nous nous mobilisons collectivement pour que la Ville de Bailleul parvienne à survivre d'un point de vue financier et conserve cette autonomie et c'est l'objet de ces 3 délibérations parce qu'aujourd'hui l'autre solution est simple : Si l'on veut résorber 1,3 millions € de déséquilibre en section de fonctionnement, il s'agit pour la Ville d'arrêter tous les services municipaux jusqu'au 31 décembre 2020, il s'agit d'arrêter la pause méridienne, les activités périscolaires, la cantine, les activités pour les personnes âgées car c'est la seule solution aujourd'hui qui permettrait à la Ville de présenter un équilibre en section de fonctionnement.

Évidemment, il pense que les élus seront unanimes aujourd'hui, pour refuser cette situation, c'est la raison pour laquelle il propose ces 3 délibérations, dont celle exceptionnelle de reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement. M. le Maire passe la parole à M. DECAT.

M. DECAT indique que le contexte de préparation était un peu compliqué et les documents ont été reçus par les élus un peu tardivement et sur la partie budgétaire, il a été compliqué d'émettre un avis, mais il a quand même quelques questions. Il se dit désolé que les anciens élus aient eu raison, ils auraient préféré s'être trompés de beaucoup sur la situation financière mais ce n'est pas le cas et les propos de M. le Maire sont d'ailleurs clairs et écrits : « situation catastrophique, c'est la survie et l'autonomie financière de la Ville qui sont en jeu », ce sont quand même des mots très très forts dans des délibérations de Conseil Municipal. Ils découvrent avec M. le Maire l'ampleur avec le million d'euros de factures impayées, c'est quand même énorme, il n'a pas d'autres mots et pour ceux qui avaient suivi le Conseil Municipal du 30 avril 2020, on comprend mieux pourquoi la taxe foncière devait doubler pour boucher les trous.

Sur les dépenses cela a évidemment laissé peu de marge, forcément il y a beaucoup de choses qui étaient préparées différemment. Il souhaite toutefois apporter quelques réponses : M. le Maire a pris en compte dans la préparation le besoin de rééquilibrage du budget du CCAS pour lequel le Conseil d'Administration n'a toujours pas eu lieu. Il souhaite avoir une annonce sur les prévisions de besoins financiers qui sont évoqués dans le rapport.

M. DECAT a également une autre question, qui est un peu particulière : le montant des subventions aux associations n'a pas changé entre le projet de budget et celui de M. Marc DENEUCHE, qui a annoncé dans son rapport une baisse de 100 000 € de ces subventions, cela veut dire que M. le Maire est dans la même lignée de cette baisse. Il est au final à plus d'1,3 voire 1,4 millions € de déficit sur le fonctionnement de déséquilibre, sans parler de l'investissement, si ce n'est que l'on mobilise les 700 000 € de l'emprunt 2019. Il espère que cela ne posera pas de problème pour la démarche qu'il a engagé.

Concernant la dérogation, les élus de son groupe vont forcément accompagner M. le Maire pour la voter et la défendre car il faut absolument combler ce déficit de fonctionnement. Comme M. le Maire l'a dit et écrit, il hérite d'une situation financière catastrophique et il lui souhaite bon courage pour la remonter et il peut compter sur le soutien de son groupe pour pouvoir remettre les finances de la Ville à l'équilibre le plus vite possible. Son groupe votera pour la délibération concernant la demande de virement de l'investissement en fonctionnement mais il s'abstiendra pour le budget puisqu'il n'a eu que quelques heures pour le regarder et les élus de son groupe n'ont pas eu l'occasion de se voir pour pouvoir en discuter avant du contenu précis.

M. le Maire passe la parole à M. DENEUCHE.

M. DENEUCHE indique qu'effectivement, avant de qualifier le budget 2019, il convient d'attendre peut être le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Il fait référence au rapport qui a été proposé, parce qu'il y a eu également un rapport d'observation qui a été fait pour le mandat précédent, et il note qu'il y est indiqué : « pour conclure une interprétation du reste à réaliser a amélioré le résultat de la section d'investissement de 353 000 € et dissimulé le déficit réel qui était de 790 000 € ». C'est la situation qu'il a trouvé lorsqu'il est arrivé en Mairie en 2014. Cela ne lui enlève aucune responsabilité sur ce budget et il assume totalement les choses. Traditionnellement, il y a souvent des factures qui n'ont pas pu être payées l'année précédente car les travaux ne sont pas totalement réalisés, parce qu'il faut encore vérifier qu'il n'y a pas de problèmes avant de les effectuer et également les retards administratifs qui peuvent expliquer que des factures soient payées plus tard. C'est quelque chose de tout à fait classique et c'est pour cela aussi qu'il a souhaité, pendant ce mandat, baisser les impôts, cela n'avait jamais été fait auparavant et bien évidemment à partir du moment où l'on a moins de recettes, c'est un peu plus difficile pour équilibrer le budget et si en plus on propose des choses nouvelles, par exemple le doublement des périodes de centres de loisirs ou la baisse de 33 % des repas scolaires.

Gouverner c'est choisir, et choisir c'est renoncer et ce sera à la nouvelle équipe bien évidemment de faire des choix. Il avait fait un choix très clair, c'est de mettre le maximum au niveau des écoles à la fois au niveau des investissements pour rénover les bâtiments mais aussi au niveau des élèves en mettant par exemple en place le CLAS, en baissant le coût des repas scolaires, en doublant la prise en charge des enfants pendant les vacances, en mettant une école de musique beaucoup plus grande au départ il y avait 200 m² maintenant elle fait 700 m².

Donc un certain nombre de situations qui engendrent bien évidemment des frais de fonctionnement plus importants et la nouvelle équipe aura des choix à faire. Son équipe avait prévu un certain nombre de mesures de façon à ce que le budget soit équilibré. Ce qui est tout à fait rassurant et il espère que cela sera confirmé par la Chambre Régionale des Comptes, c'est que l'endettement est très faible, il rappelle que l'endettement de la Ville d'Armentières est de 19 millions €, l'endettement de la Ville d'Hazebrouck est de 16 millions € et Bailleul a un endettement d'un peu plus de 3 millions €, plus faible que lorsqu'il est arrivé en 2014, cet endettement est un remboursement à effectuer chaque année cela veut dire que la nouvelle municipalité aura une marge de manœuvre plus importante que lorsqu'il est arrivé en 2014.

Voilà un peu sa vision des choses et, comme l'a dit Mme LE CORRE, effectivement l'arrêt des 40 contrats aidés au niveau de la Commune a impacté fortement le budget. Ces contrats aidés, on les retrouvait essentiellement au niveau des animateurs, on a augmenté le nombre de jours de prises en charge des enfants pendant les vacances et l'on a augmenté aussi le nombre d'animateurs forcément et en plus ces animateurs étant payés plus cher parce que les contrats aidés n'existaient

plus, cela a forcément impacté de manière importante les finances de la Commune. S'y est ajouté quelque chose qu'il ne connaissait pas et qui a impacté fortement et à retard les finances de la Commune, c'est que ces jeunes qui étaient employés dans le cadre des animations pendant les vacances, ensuite c'est la Commune, s'ils n'arrivaient pas à retrouver un emploi immédiatement après, qui payait les charges liées au chômage et non pôle emploi et ces charges peuvent être très élevées, cela peut s'élever par exemple à 15 000 € ou 19 000 € qui est quelque chose d'important et qui est reporté d'année en année en fonction de la durée durant laquelle ils restent au chômage.

M. DENEUCHE propose d'attendre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour avoir une vision impartiale de la situation de la Commune.

M. le Maire répond qu'en ce qui concerne le CCAS, le Conseil d'Administration aura lieu le lendemain de ce Conseil Municipal et il y sera abordé en détail le bilan financier du CCAS pour lequel la situation est aussi préoccupante parce que le budget annexe du FPA est en déséquilibre notamment dû aux loyers qui ne sont plus perçus ; les logements n'étant plus mis en location. M. le Maire est conscient qu'il y a des travaux à initier mais finalement on se retrouve avec 452 000 € de loyers que nous n'avons plus en recettes donc à force d'accumuler toutes ces recettes non perçues, nous avons un budget qui est structurellement en déséquilibre.

Le CCAS est évidemment un sujet et, comme c'est le cas pour le budget principal de la Commune, l'objectif est évidemment d'équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement en imaginant, quand nous obtiendrons cette dérogation exceptionnelle, d'ajuster la subvention au CCAS pour permettre enfin au budget du CCAS et à ces budgets annexes de repartir sur un équilibre de fonctionnement qui soit présenté de façon pérenne. Mais cet objectif sera difficile à atteindre à court terme car les finances de la Ville sont très dégradées.

Il ne s'agit pas de faire un bilan de la mandature de 2014-2020 et M. le Maire est pragmatique et écoute les différents éléments qui ont pu être portés à la connaissance des élus, lors de ce Conseil Municipal, par Mme l'Inspectrice Principale.

Mais quand nous avons les principaux indicateurs qui sont au rouge, même plus loin que le rouge, dans le noir, des contrats de prestations externes qui augmentent, des charges de personnel qui augmentent, une capacité d'autofinancement qui est aujourd'hui nulle et qui ne permet plus d'investir, un fonds de roulement qui est épuisé, des charges générales qui augmentent, à un moment, il a envie de dire que lorsque l'on décide d'engager des factures il vaut peut-être mieux regarder ce qu'il y a encore en caisse avant de décider de faire les dépenses. Il pense que l'ampleur des factures 2019 à rattacher sur le budget 2020 : 1 million € c'est, comme il l'a dit précédemment, du jamais vu.

Il ne dit pas que rien n'a été fait dans le dernier mandat, mais il dit qu'aujourd'hui la situation financière dont la nouvelle municipalité hérite est simplement catastrophique et tous les voyants sont au rouge. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, M. le Maire prend acte de cette situation financière et indique qu'ensemble l'objectif est de prendre de la hauteur et de proposer ce budget de survie en 2020 pour, en 2021, réussir à faire à nouveau avancer la Ville de Bailleul au service de ses habitants.

Le budget de survie tel que M. LEGROIS l'a présenté est réel, il existe et c'est aujourd'hui une question de survie que nous sommes en train d'évoquer lors de ce Conseil Municipal. Nous sommes

dans une démarche qui est inédite mais qui demande aussi beaucoup de lucidité par rapport à l'héritage qui est le nôtre aujourd'hui.

M. le Maire procède au vote de ces 3 délibérations l'une après l'autre.

3. – 20/019 Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2020

M. le Maire : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTIONS (Josy ANNOOT, Bénédicte CREPEL, Joël DECAT, Maxime DEPLANCKE)

4. – 20/020 Budget principal – Exercice 2020 – Reprise de recettes d'investissement en section de fonctionnement à titre dérogatoire

M. le Maire : Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. – 20/021 Budget primitif de la Commune et Budget annexe du Cinéma

M. le Maire : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTIONS (Josy ANNOOT, Bénédicte CREPEL, Joël DECAT, Maxime DEPLANCKE)

6. – 20/022 Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF) — Désignation des délégués

M. le Maire indique que la Ville de Bailleul fait partie de ce syndicat depuis de nombreuses années. Il convient de désigner les 2 délégués de la Ville de Bailleul.

Sont candidats :

Délégués titulaires

- DEVILLEZ Arnaud

- FURLAN Emmanuel

Délégués suppléants

- DELANGUE Géry

- DEVIENNE Gilles

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, sont élus :

Délégués titulaires

- DEVILLEZ Arnaud

- FURLAN Emmanuel

Délégués suppléants

- DELANGUE Géry

- DEVIENNE Gilles

pour représenter la Commune de Bailleul au Comité Syndical du SIECF.

7. – 20/023 SIDEN-SIAN – Désignation des délégués et des grands électeurs

M. le Maire indique que le SIDEN-SIAN gère notamment la compétence de l'eau potable, de l'assainissement et de la défense contre l'incendie pour la Ville de Bailleul. Il convient de désigner plusieurs délégués par rapport aux compétences qui sont aujourd'hui dévolues au SIDEN-SIAN

Compétence « Eau potable » - Désignation de deux délégués :

Sont candidats :

- LEFEBVRE Nicolas
- LEGRAND Michèle

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, sont désignés :

- LEFEBVRE Nicolas
- LEGRAND Michèle

comme délégués chargés de représenter la commune, au sein du Comité du SIDEN- SIAN au titre de la compétence « Eau potable ».

Compétence « Assainissement collectif » - Désignation de deux délégués :

Sont candidats :

- LEFEBVRE Nicolas
- FURLAN Emmanuel

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, sont désignés :

- LEFEBVRE Nicolas
- FURLAN Emmanuel

comme délégués chargés de représenter la commune, au sein du Comité du SIDEN- SIAN au titre de la compétence « Assainissement collectif »

Compétence « Assainissement Non Collectif »- Désignation d'un Grand Electeur :

Est candidat :

- FURLAN Emmanuel

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, est désigné :

- FURLAN Emmanuel

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement Non Collectif », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Compétence « Gestion des Eaux Pluviales » - Désignation d'un Grand Electeur :

Est candidat :

- FURLAN Emmanuel

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, est désigné :

- FURLAN Emmanuel

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège

Compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie » - Désignation d'un Grand Electeur :

Est candidat :

- DEVILLEZ Arnaud

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, est désigné :

- DEVILLEZ Arnaud

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

8. – 20/024 Commission de Délégation de Services Publics – Élection des membres

M. le Maire indique que cette commission sera amenée à se réunir lorsque des perspectives de Délégation de Services Publics interviendront au niveau des activités municipales. Cette délibération est à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal parce que nous avons la question de la délégation de service public pour le crématorium qui va apparaître très rapidement et l'objet de cette délibération consiste à désigner les membres de la Commission de Délégation de Services

Publics. Il s'agit de voter pour désigner 5 postes de titulaires et 5 postes de suppléants. Chaque liste est en mesure de présenter ses propres candidats.

M. le Maire précise, afin que l'on ne soit pas surpris, que Mme CREPEL apparaît dans la liste « Bailleuloises, Bailleulois ». Il ne s'agit pas d'un transfert mais il s'agit juste d'une proposition qu'il a décidé de faire à Mme CREPEL, puisque par rapport au type de scrutin qui est un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, M. le Maire ne souhaitait pas, si la liste de M. DENEUCHE avait été déposée, que la liste « Unis pour Bailleul » n'ait pas de membres au sein de cette Commission de Délégation de Services Publics, ce qui lui semblait totalement incongru. C'est la raison pour laquelle M. le Maire a proposé à Mme CREPEL de figurer, dès la rédaction de cette délibération, en 4ème position sur la liste « Bailleuloises, Bailleulois » de façon à ce qu'elle siège avec certitude au sein de cette commission.

Ont été déposées au début de la présente séance du Conseil Municipal les listes suivantes :

Pour les postes de titulaires :

- Liste « Bailleuloises, Bailleulois » :
- LEGROIS Christophe
- DEVILLEZ Arnaud
- CHARPENTIER Mathilde
- CREPEL Bénédicte
- VERWAERDE Damien

Pour les postes de suppléants :

- Liste « Bailleuloises, Bailleulois » :
- LORIDAN Evelyne
- COSTENOBLE Aurélie
- SOWA Benjamin
- VANDENABEELE Florent
- BEAUFROME Aurélien

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, sont élus :

Pour les postes de titulaires :

- Liste « Bailleuloises, Bailleulois » :
- LEGROIS Christophe
- DEVILLEZ Arnaud
- CHARPENTIER Mathilde
- CREPEL Bénédicte
- VERWAERDE Damien

Pour les postes de suppléants :

- Liste « Bailleuloises, Bailleulois » :
- LORIDAN Evelyne
- COSTENOBLE Aurélie

- SOWA Benjamin
- VANDENABEELE Florent
- BEAUFROME Aurélien

9. – 20/025 Lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché de Transport de personnes

M. DELANGUE indique que l'on a aujourd'hui un marché en cours qui expire au 31 octobre 2020 et si l'on ne veut pas une rupture de services il convient d'attribuer de nouveaux titulaires au plus tard à cette date et que c'est le Code de la Commande Publique qui va conduire les procédures en cours.

Le futur dossier de consultation va comprendre 5 lots :

- Lot 1 : ramasse et dépose des scolaires et des activités loisirs pour un montant maximum de 274 100 € HT
- Lot 2 : transport « activités scolaires » pour un montant maximum de 138 350 € HT
- Lot 3 : transport en extrascolaire, petites et grandes vacances et le mercredi pour un montant maximum de 98 000 € HT
- Lot 4 : transport des personnes âgées pour un montant maximum de 75 700 € HT
- Lot 5 : transports touristiques pour un montant maximum de 84 800 € HT.

ce qui fait un montant total de 670 950,00 € HT environ pour l'ensemble des lots sur une durée maximale de trois ans comme prévu au futur marché. Vu le court délai de notification des nouveaux marchés, la nouvelle municipalité n'ayant pas eu le temps de se pencher sur le dossier avant, c'est donc la base des marchés en cours qui sert de fond de dossier pour la reconduction.

Concernant la justification de la procédure, c'est la collectivité qui achète un marché de services pour un montant annuel de 223 650 € HT, ce qui impose de passer par une procédure formalisée car l'on dépasse 214 000 € HT. La procédure qui a été choisie est celle d'Appel d'Offres Européen, une annonce devra être publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne et les marchés seront donc visibles à l'échelle Européenne. Cela ne change pas grand-chose car toute entreprise Européenne peut candidater à un marché publié en France, peu importe son montant.

M. le Maire indique que si l'on passe la délibération dès aujourd'hui c'est parce que le marché arrive à échéance le 31 octobre 2020, et la date du prochain Conseil Municipal n'étant pas fixée, l'objectif est évidemment de pouvoir continuer à proposer cette offre de services sur notre territoire.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

10. – 20/026 Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués

M. le Maire indique que la délibération précise pour chaque fonction de Maire, d'Adjoint au Maire ou de Conseiller Délégué la perspective d'une rémunération. M. le Maire précise qu'il n'a aucune difficulté à évoquer tous ces sujets de façon transparente. Il considère que le sujet des indemnités des élus est un sujet dont il convient de présenter le contenu avec précision. M. le Maire rappelle qu'il a fait le choix que chaque élu de la majorité ait une délégation et c'est un choix qu'il

assume. Nous avons une majorité de 25 élus qui comprend 9 adjoints au Maire et 15 conseillers municipaux délégués et dans la répartition de l'enveloppe globale liée à l'indemnité des élus, M. le Maire a souhaité que chaque élu de la majorité puisse toucher une indemnité.

C'est la raison pour laquelle il a fait le choix de renoncer à l'indemnité maximale qui était proposée au Maire et avec les adjoints, décidé de diminuer également leur indemnité de façon à ce que chaque conseiller municipal ayant une délégation puisse bénéficier également d'une indemnité aussi symbolique soit-elle, car il pense que lorsque l'on est en charge d'une délégation, il est normal de pouvoir avoir une indemnité pour assurer sa fonction d'élus.

M. le Maire indique qu'il touchera 1 700 € nets, les adjoints 750 € nets et les conseillers municipaux délégués 150 € nets. L'enveloppe dédiée aux indemnités des élus est constante du budget 2019 au budget 2020.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. – 20/027 Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

M. le Maire indique que c'est une possibilité offerte aux villes comme Bailleul, de moins de 20 000 habitants d'avoir un collaborateur de cabinet et que c'est évidemment une nécessité par rapport aux fonctions d'élus de la majorité.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. – 20/028 Versement d'une prime aux agents municipaux dans le cadre de la crise du COVID-19

M. le Maire indique qu'il s'agit aussi d'une délibération essentielle. Tout le monde sait la crise très grave que nous avons traversée et durant laquelle les agents municipaux ont été pour beaucoup en première ligne. Il est proposé dans cette délibération d'acter le principe de l'attribution d'une prime aux agents municipaux qui ont continué à exercer leurs fonctions durant la crise sanitaire et notamment pendant la période de confinement. Dans le contenu de la délibération, il n'est pas indiqué aujourd'hui les modalités de l'attribution de cette prime notamment le montant, les critères qui seront mis en œuvre pour déterminer le montant, les personnels éligibles ou autre, parce que M. le Maire souhaite que ces sujets soient abordés avec les représentants du personnel en toute transparence. Il était aussi nécessaire de voter au préalable le budget et ensuite attendre la réception de la dérogation exceptionnelle avant de s'engager financièrement. Lorsqu'il s'agira d'engager les dépenses, cela signifiera que nous aurons les ressources nécessaires pour les financer. M. le Maire ne veut pas promettre des montants que le budget ne serait pas en mesure d'assumer. C'est sa responsabilité, et il est temps aujourd'hui d'aborder les questions budgétaires avec sérieux.

L'objet de cette délibération consiste à acter ensemble le principe de l'octroi du versement d'une prime pour les agents municipaux qui ont été mobilisés durant la crise COVID et, par la suite, il sera défini, avec les représentants du personnel, les modalités d'attribution de cette prime, au prorata du temps de travail et des types de missions.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. – 20/029 Modification du tableau des effectifs

M. le Maire indique que l'on y trouve la création d'un poste de rédacteur qui prendra effet au 1er septembre 2020 et, lors de cette prise d'effet au 1er septembre, nous voterons lors du prochain Conseil Municipal une autre délibération concernant la modification du tableau des effectifs qui supprimera un poste de rédacteur de 1ère classe car M. le Maire a souhaité évidemment que le tableau des effectifs soit inchangé de façon globale par rapport au nombre d'emplois. Le rédacteur qui sera recruté viendra en remplacement d'un poste de rédacteur 1ère classe qui disparaîtra des effectifs au 1er septembre et qui était affecté au secrétariat du Maire. M. le Maire passe la parole à Mme ANNOOT

Mme ANNOOT fait remarquer que les 3 emplois fonctionnels figurent toujours sur le tableau des effectifs et qu'il y a 218 agents et 40 postes vacants soit un taux de vacance de 18,50 % ce qui fait qu'un agent sur cinq manque. Quelles sont les perspectives de M. le Maire dans ce domaine ?

M. le Maire répond que la gestion des effectifs, en particulier la gestion des ressources humaines est un point essentiel de la nouvelle municipalité puisqu'il a eu l'occasion de le dire pendant la campagne et que cette perspective est aujourd'hui concrète. Il avait pris l'engagement que sa première action serait à l'endroit des agents municipaux et c'est ce qu'il a fait dès le 4 juillet au matin puisqu'il a souhaité leur proposer, selon leurs disponibilités et selon leurs souhaits, de rencontrer la nouvelle équipe municipale pour évoquer leur situation professionnelle de façon globale.

Nous avons eu effectivement certains indicateurs au cours de ces 6 dernières années qui ont pu alerter effectivement sur le climat d'exercice des agents municipaux, notamment par le document unique qui a fait mention de nombreux risques psychosociaux qu'il faut aujourd'hui prendre en compte. C'est la raison aussi pour laquelle M. le Maire a souhaité nommer une conseillère municipale déléguée à la gestion du personnel, à l'administration générale, à la gestion des ressources humaines car c'est un point essentiel et que l'on ne peut pas occulter. Mme Céline THIBAUT est aujourd'hui l'élue déléguée à cette tâche et l'objectif est de remettre à plat l'organisation des services mais pas de façon révolutionnaire, la majorité n'est pas là pour tout révolutionner mais est là pour faire évoluer avec les agents municipaux qui, pour M. le Maire, sont une force pour la Ville de Bailleul. M. le Maire a toujours considéré que la force du service public résidait en l'expertise et en la disponibilité des agents municipaux.

M. le Maire a toujours défendu le service public et il continue à le défendre car il croit profondément au service public en général et à la fonction publique territoriale en particulier et c'est ce qui mènera la majorité municipale. Il est convaincu, avec le soutien de l'ensemble des élus, que les 6 années à venir vont pouvoir redonner confiance aux agents et redonner un juste équilibre, un juste ordre des répartitions des tâches entre un élu qui est là pour impulser une politique et des agents municipaux qui sont là pour mettre en œuvre cette politique, voire pour l'amender, pour la faire évoluer en fonction de leur expertise et de leur compétence. Voilà son point de vue sur l'évolution de l'exercice professionnel au sein de la Ville de Bailleul.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. – 20/030 Contrat d'assurances risques statutaires – Mandat au Centre de Gestion du Nord

M. LEGROIS indique que la Ville a l'obligation d'assurances sur les risques statutaires qui sont liés à l'exercice de ses agents municipaux. Le but de cette délibération est simplement de faire appel au Centre de Gestion du Nord afin de mutualiser les contrats. Lorsque l'on mutualise les choses, en général, on arrive à faire des économies et ce serait donc le cas en l'occurrence. Les risques qui sont encourus sont d'ordre de maladie ordinaire, paternité, maternité, adoption, accident de service, etc.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15. – 20/031 Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT) – Désignation du Président et des membres représentant la collectivité

M. le Maire propose de nommer Présidente du CHSCT Mme Céline THIBAUT, de nommer comme membre titulaire M. Arnaud DEVILLEZ et comme membres suppléants Mme Sophie SPATOLA et M. Nicolas LEFEBVRE et procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16. – 20/032 Comité Technique (CT) – Désignation du Président et des membres représentant la collectivité

M. le Maire indique que le Comité Technique aborde avec le personnel toutes les conditions d'emploi et de déroulement de carrière au sein de la collectivité. Cette délibération doit désigner le Président et les membres qui vont représenter le Conseil Municipal. Il propose de nommer Présidente du CT Mme Céline THIBAUT, de nommer comme membre titulaire M. Christophe LEGROIS et comme membres suppléants Mme Gaëlle LEFEBVRE et Mme Mathilde CHARPENTIER et procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17. – 20/033 Projet d'aménagement d'un parc public boisé en plein cœur de Ville

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération très importante puisque l'on est en début de mandat. Des engagements forts ont été pris au niveau de la transition écologique durant la campagne et nous avons souhaité initier ces engagements de façon très rapide, c'est l'objet de cette délibération puisque l'un des engagements qui a été pris pendant la campagne consiste à créer un nouveau parc public boisé en plein cœur de ville, un parc de 5 000 m² qui sera en prolongement du Parc Legrand Grube, en lien avec le complexe sportif. Cet aménagement impacte évidemment des parcelles qui ont été concernées par la délibération 19/023 du 3 avril 2019 qui visait à désaffecter ces parcelles pour ensuite les vendre à des opérateurs privés ou à un promoteur immobilier.

Aujourd'hui l'engagement de la nouvelle municipalité est total sur cette question et l'objet de cette délibération consiste à annuler la délibération 19/023 de façon à pouvoir lancer très rapidement tous les aménagements nécessaires, notamment au niveau du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat pour préserver le caractère naturel du site et pour poursuivre

l'aménagement de ce site dans une perspective de parc public en plein cœur de ville. M. le Maire passe la parole à M. DENEUCHE.

M. DENEUCHE indique que la municipalité précédente avait fait l'acquisition de cet espace de façon à permettre aux véhicules de secours et, notamment aux sapeurs-pompiers, d'accéder dans cette zone. Il souhaite savoir s'il était prévu que l'accès soit toujours possible pour les véhicules, notamment les camions des sapeurs-pompiers, en cas d'incendie. Il souhaite savoir également si le festival En Nord Beat allait pouvoir se poursuivre dans cette zone et l'association de tir à l'arc utilisant cet espace pour du stationnement, il souhaite savoir si un autre espace lui sera proposé ou si cela est prévu dans le projet.

M. le Maire répond qu'il est évident que ce projet intégrera toutes les questions liées à la sécurité publique puisqu'il serait irresponsable aujourd'hui d'envisager des aménagements qui n'intégreraient pas ces questions de façon prioritaire. Par rapport au projet en lui-même, l'objet de cette délibération consiste à lancer cette réflexion autour de la mise en œuvre de ce nouveau parc en plein cœur de ville. Il y aura évidemment des aménagements qui seront proposés par la suite aux Archers, car c'est un sujet qui avait fait beaucoup polémique, notamment par rapport au stationnement lorsqu'ils ont leurs compétitions au parc Legrand Grube. M. le Maire précise qu'il n'est pas là pour préempter la réflexion sur ce projet, mais il pense qu'il sera essentiel d'avoir cet échange et de proposer des aménagements, il pense à l'accès par l'Allée Pierre de Coubertin pour amener au parc Legrand Grube qui est aussi une voie qui permettra d'accéder à l'espace de tir des Archers notamment. Il passe la parole à M. DEPLANCKE.

M. DEPLANCKE indique que le groupe « Unis pour Bailleul » soutiendra toujours les projets qui vont dans le bon sens et notamment ceux qui concernent la place de la nature en ville et les élus de ce groupe se réjouissent de récupérer les parcelles promises à la construction par la majorité précédente et de l'intention de les aménager en concertation avec tous les acteurs potentiellement concernés, comme M. le Maire vient de le préciser. Cependant, ils veulent souligner une certaine forme de déception. En effet, lors de la campagne électorale, M. le Maire a annoncé la création d'un nouveau parc boisé de 5 000 m² en cœur de ville, il l'a reprécisé et c'est d'ailleurs ce qui est écrit dans le projet de délibération mais où est la nouveauté ? En fait, il s'agit plutôt d'un aménagement de l'existant en dehors des quelques mètres carrés gagnés par la probable destruction des bâtiments présents sur ces parcelles et il n'y aura pas de nouveaux parcs. Les parcelles AC 12 et AC 10 sont déjà naturalisées, peu attractives certes, de mauvaise qualité certes, mais déjà naturelles.

Elles vont donc être aménagées, c'est très bien mais où est l'ambition ? Pourquoi avoir parlé de création d'un nouveau parc, alors qu'il n'en est rien. Comme eux, certains de nos concitoyens risquent d'être un peu déçus par cette annonce alléchante mais trompeuse. En réalité, il est malheureusement trop tard pour agrandir ce parc et créer un vrai parc boisé en cœur de ville. Il y avait une belle opportunité mais avec la destruction des anciennes serres faite par l'équipe précédente qui a préféré construire des « blocs » pour gagner de l'argent, cette décision catastrophique empêche le cheminement naturel du centre-ville vers le parc Legrand Grube.

L'ultime solution serait d'aller récupérer aujourd'hui une partie des terrains de football pour les rendre à la nature. Vous conviendrez que le bilan écologique d'un terrain de football est bien moindre qu'un vrai parc boisé, mais est-ce que vous y êtes prêt ? Nous aurions tout à y gagner et vous répondriez là pour le coup, à une promesse de campagne. Bailleul a besoin de nature, le monde a besoin de nature mais la nature a besoin de courage et d'ambition politiques. Est-ce que vous serez au rendez-vous justement de cet enjeu majeur du 21ème siècle ou vous contenterez vous d'effets d'annonces de demi-mesure qui sont certes nécessaires mais finalement assez

insuffisantes ? Dans l'immédiat nous soutenons évidemment votre projet mais nous resterons vigilants sur votre politique environnementale pour que les Bailleulois bénéficient demain réellement et concrètement des bienfaits de la nature en ville.

M. le Maire répond que le temps de la campagne est terminé et que nous sommes dans l'exercice d'un Conseil Municipal pour porter des projets. Il est donc totalement incongru de considérer que le Conseil Municipal soit la continuité d'une campagne. M. le Maire est dans une démarche d'intérêt collectif et c'est la raison pour laquelle il porte ce projet. Comme il a pu l'expliquer de façon très claire, nous sommes dans une démarche qui est en lien avec le complexe sportif. Le complexe sera aussi associé à un projet à moyen terme de réorganisation de l'ensemble du complexe sportif. M. DEVILLEZ et Mme GALLI ont rencontré le club de rugby, le XV bailleulois, car aujourd'hui une réflexion est menée sur la localisation du stade de rugby, à savoir s'il est pertinent de le maintenir rue Mallet Debeune ou s'il est envisageable de réfléchir à un regroupement de l'ensemble des activités sportives sur un même site. Donc la perspective de ce parc boisé en plein cœur de ville s'inscrit également, comme M. le Maire l'a dit dès le départ, dans une démarche en lien avec une éventuelle réorganisation du complexe sportif.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18. – 20/034 Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) – Désignation des délégués

M. le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner deux délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CBNBL.

Sont candidates :

- VANDENBERGHE Marjorie
- LEGRAND Michèle

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, sont donc élues :

- VANDENBERGHE Marjorie
- LEGRAND Michèle

pour siéger comme représentantes du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CBNBL.

19. – 20/035 Création d'emplois pour l'école de musique

Mme SPATOLA indique que cette délibération est présentée dans le cadre de la volonté de la nouvelle municipalité de permettre un accès facilité à l'école de musique, pour laquelle il y a une forte demande avec la possibilité d'avoir davantage de places et de créneaux. Les emplois des collectivités étant normalement pourvus par le recrutement d'agents titulaires de la fonction publique, cette délibération correspond à l'obligation de créer les emplois pour assurer la publicité légale de ces créations.

Sachant qu'il est difficile de trouver des fonctionnaires répondant à toutes les spécialités qui sont recherchées pour l'école municipale de musique, à défaut de candidats fonctionnaires, le recrutement d'agents contractuels pourra être envisagé. Il est donc demandé au Conseil Municipal de créer, au 1er septembre 2020, les emplois suivants :

- 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique, à temps non complet (12h30/semaine)
- 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, à temps non complet (10h/semaine)
- 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, à temps non complet (9h/semaine)
- 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique, à temps non complet (7h/semaine)
- 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique, à temps non complet (6h/semaine)

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. – 20/036 Modalités de versement des heures supplémentaires des personnels d'enseignement artistique

Mme SPATOLA indique que le statut de la fonction publique territoriale permet un certain nombre d'heures de travail dans l'enseignement artistique, cela va de 16 à 20 heures selon le grade, mais le nombre de professeurs assurant également des cours dans d'autres communes, la multiplicité des employeurs font que, parfois lorsqu'il y a des modifications, on arrive à un dépassement des heures que la Loi autorise. La délibération a donc pour objet d'instaurer le système de rémunération des heures réalisées au-delà du temps de travail maximal hebdomadaire autorisé et permet de pouvoir faire évoluer le nombre d'heures d'enseignement, si jamais le besoin s'en faisait sentir.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. – 20/037 Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bailleul (CHB) – Désignation du représentant

Sont candidats :

Délégués titulaires
- GAUTIER Antony

Délégués suppléants
- LEFEBVRE Nicolas

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, ont obtenu :

Délégués titulaires
- GAUTIER Antony : 25 voix

Délégués suppléants
- LEFEBVRE Nicolas : 25 voix

A l'issue des opérations de vote, sont élus :

Délégués titulaires
- GAUTIER Antony
pour siéger au conseil de surveillance du CHB.

Délégués suppléants
- LEFEBVRE Nicolas

22 – 20/038 Conseil de vie sociale de l'EHPAD – Centre Hospitalier de Bailleul (CHB) – Désignation du représentant

Sont candidats :
Délégués titulaires
- DUREY Laurence

Délégués suppléants
- LORIDAN Evelyne

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, ont obtenu :

Délégués titulaires
- DUREY Laurence : 25 voix

Délégués suppléants
- LORIDAN Evelyne : 25 voix

A l'issue des opérations de vote, sont élues :

Délégués titulaires
- DUREY Laurence

Délégués suppléants
- LORIDAN Evelyne

pour représenter la Commune de Bailleul au Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD du CHB.

23. – 20/039 Conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) des Flandres – Désignation d'un délégué

Sont candidats :
Délégué titulaire
- LEFEBVRE Nicolas

Délégué suppléant
- WINCKEL Sabrina

Mme CREPEL indique que son groupe est un peu surpris que le Maire ne soit pas le représentant officiel de la municipalité au Conseil de Surveillance de l'EPSM. L'EPSM est un institut bailleulois important, son avenir est toujours lié à des évolutions du contexte à la fois national et régional et dans toutes les villes où il y a la présence d'un établissement hospitalier important c'est généralement et c'est dans tous les cas, le Maire qui est le représentant de la municipalité au sein de l'établissement. Alors certains peuvent accéder, effectivement au Conseil par la voix des personnes qualifiées, mais cela n'implique pas forcément que le Maire soit le président du Conseil même s'il y siège. Ce message que M. le Maire envoie au personnel de l'EPSM est surprenant et les interroge.

M. le Maire répond qu'il n'aura pas échappé à Madame CREPEL qu'il est également Conseiller Communautaire Vice-Président de la CCFI et que la CCFI désigne également des représentants au Conseil de Surveillance de l'EPSM. A ce titre M. le Maire présentera évidemment sa candidature. M. le Maire rappelle également que Nicolas LEFEBVRE assure la présidence du Conseil de Surveillance de l'EPSM depuis 2015 et qu'il a évidemment une réelle expertise sur le sujet et M. le Maire fait évidemment confiance à l'ensemble des élus qui composent la majorité donc aujourd'hui il n'a

aucune raison de ne pas nommer Nicolas LEFEBVRE qui n'est pas Conseiller Communautaire, au Conseil de Surveillance de l'EPSM. Voilà la raison qui explique son choix sur la désignation de ce candidat titulaire.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ?

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION (Josy ANNOOT, Bénédicte CREPEL, Joël DECAT, Maxime DEPLANCKE)

A l'issue des opérations de vote, ont obtenu :

Délégué titulaire
- LEFEBVRE Nicolas : 25 voix

Délégué suppléant
- WINCKEL Sabrina : 25 voix

A l'issue des opérations de vote, sont élus :

Délégué titulaire
- LEFEBVRE Nicolas

Délégué suppléant
- WINCKEL Sabrina

pour représenter la Commune de Bailleul au Conseil de Surveillance de l'EPSM des Flandres

24. – 20/040 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Remplacement d'un administrateur élu

M. le Maire indique que cette délibération n'est pas soumise au vote s'agissant d'une information donnée au Conseil Municipal concernant le Conseil d'Administration du CCAS. Lors du Conseil Municipal d'installation du 3 juillet les membres ont désigné les administrateurs élus du CCAS. Depuis ce Conseil Municipal, nous avons eu la démission de Mme Anne VAN LERBERGHE qui représentait la liste « Fier de faire vivre Bailleul » au Conseil d'Administration du CCAS, sur la liste venait ensuite Mme Colette HUS qui a également présenté sa démission. Cette liste ne présente donc plus aujourd'hui de candidats, donc conformément aux textes en vigueur, le siège qui est aujourd'hui vacant est pourvu au groupe politique qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, c'est donc Mme Valérie COUTURE qui siégera désormais au Conseil d'Administration du CCAS.

25. – 20/041 Conseil d'Administration de l'OGEC – Désignation du représentant

M. le Maire indique qu'il propose de désigner M. Christophe LEGROIS et procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LEGROIS Christophe est donc désigné pour siéger au Conseil d'Administration de l'OGEC Primaire-Collège de Bailleul.

26. – 20/042 Conseil d'Administration du Collège Maxime Deyts – Désignation des délégués

Sont candidates :

Déléguées titulaires
- COUTURE Valérie

Déléguées suppléantes
- GALLI Brigitte

- LEFEVRE Gaëlle
- CHARPENTIER Mathilde

- SPATOLA Sophie
- COSTENOBLE Aurélie

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

A l'issue des opérations de vote, ont obtenu :

Déléguées titulaires

- COUTURE Valérie : 25 voix
- LEFEVRE Gaëlle : 25 voix
- CHARPENTIER Mathilde : 25 voix

Déléguées suppléantes

- GALLI Brigitte : 25 voix
- SPATOLA Sophie : 25 voix
- COSTENOBLE Aurélie : 25 voix

A l'issue des opérations de vote, sont élues :

Déléguées titulaires

- COUTURE Valérie
- LEFEVRE Gaëlle
- CHARPENTIER Mathilde

Déléguées suppléantes

- GALLI Brigitte
- SPATOLA Sophie
- COSTENOBLE Aurélie

pour siéger comme déléguées du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Maxime Deyts.

27. – 20/043 Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité – Action éducative

Mme LEFEVRE indique que, comme évoqué précédemment, il y a des services incompressibles sur lesquels il est clairement impossible de faire des économies. Aussi, dans le cadre du plan éducatif territorial, la municipalité a décidé de maintenir l'organisation des temps périscolaires et, pour cela, il y a lieu de recruter une nouvelle équipe d'animation et de gestion des différents équipements pour l'année scolaire 2020-2021

- 1 coordonnateur « Jeunesse »
- 3 directeurs « Périscolaire »
- 30 animateurs « Périscolaire »
- 3 agents d'entretien polyvalents
- 2 Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

28. – 20/044 Soutien au commerce local face à la crise – Taxe locale sur la publicité extérieure – Abattement au titre de l'année 2020

M. DEVIENNE indique que, depuis 2009, il a été voté par le Conseil Municipal l'application d'une taxe sur certaines enseignes qui ont une surface égale ou supérieure à 7 m² fixée à 15 € du m². Avec le contexte sanitaire, il est possible d'appliquer un abattement à condition de délibérer avant le 1er septembre 2020.

La nouvelle équipe municipale est soucieuse d'accompagner les commerçants vu le contexte. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à un abattement de 15 % de cette taxe, qui représente les 55 jours de confinement que les commerçants ont vécu dû à la crise sanitaire. Cette taxe est applicable à 59 sociétés sur la Commune.

M. le Maire ajoute que cette délibération s'inscrit dans un plan plus global de soutien au commerce local qui sera porté sur les différents mois qui viendront. L'équipe municipale a également le souhait de mettre en place un plan pluriannuel d'accompagnement et de développement économique car, pour M. le Maire, il le rappelle au quotidien, nous avons une réelle chance à Bailleul d'avoir une Ville qui est très dynamique au niveau de son commerce local et lorsque l'on compare avec certaines villes qui n'ont pas le dynamisme de Bailleul au niveau de l'activité commerciale et bien, force est de constater que ces villes-là perdent en rayonnement et M. le Maire pense qu'il ne faut pas attendre d'être dans une situation critique avant de se mobiliser dans la légalité pour accompagner le commerce local.

La crise que nous avons vécue a eu évidemment un impact très fort sur les activités de nos commerces et c'est donc une première étape sur l'abattement de 15 % sur la taxe locale sur la publicité extérieure. Il y en aura d'autres, puisque nous travaillons dès maintenant pour présenter lors du Conseil Municipal de la rentrée une exonération sur la taxe d'occupation du domaine public pour les terrasses par exemple et que nous nous inscrivons dans une démarche complémentaire à celle de la CCFI puisque les élus de la CCFI ont voté lundi soir une délibération qui permet de prendre en charge, par la CCFI, un tiers de la contribution foncière des entreprises pour les entreprises de notre territoire, ce qui est évidemment un soutien très important donc sur un mécanisme où un tiers de la CFE est pris en charge par la CCFI, un tiers par l'état et le dernier tiers reste à charge des entreprises.

M. le Maire indique que pour avoir échangé avec beaucoup d'entreprises de notre territoire, elles sont aujourd'hui beaucoup plus enclines à avoir des déductions de charges plutôt que des aides directes et elles sont aussi favorables à l'idée que la Ville puisse les accompagner dans l'augmentation de leur chiffre d'affaires à travers de l'événementiel. C'est donc aussi un élément que l'on prendra en compte par rapport à la définition de ce plan pluriannuel d'accompagnement et de développement économique qui est au cœur de l'action municipale.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. le Maire informe les élus qu'il mettra à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine séance les décisions municipales afin de les adopter ainsi que les 2 procès-verbaux des derniers Conseils Municipaux qui ne sont pas encore totalement rédigés. Il remercie les élus pour leur présence et leur efficacité car avoir un ordre du jour avec 28 points inscrits et le traiter en 2 heures et demi, c'est une véritable performance et il espère que les élus garderont autant de dynamisme et autant d'efficacité sur la gestion des séances de Conseil Municipal et souhaite de bonnes vacances pour ceux qui en prennent.

M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal. La séance est levée à 19 heures 30.

Lors de la séance du 23 novembre 2020, le procès-verbal du 30 juillet 2020 a été :

approuvé à l'unanimité

non approuvé

Le Maire de la Ville de Bailleul,
Antony GAUTIER

A. Gautier

Le Secrétaire de la séance,
Florent VANDENABEELE

